

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 07/07/2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, BERTIN, ALLUIN, GRENAT formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Isabelle GUERIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Claudy MAURICE
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Maud BERTIN

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2017/34 Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE d'accorder à Madame Sylvie KAGHAZANANY, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

2017/35 Prix « peinture Route de l'eau »

A l'occasion de la manifestation annuelle « la route de l'eau » sur la commune, les élus ont décidé de décerner le prix de Marcilly à l'une des toiles réalisées par les peintres de l'association « les chevalets de Courtineau ».

A la majorité du public, le prix fut décerné à Madame POUVREAU Dominique de Saint-Epain.

Monsieur le Maire propose de lui attribuer la somme de 150 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution de 150 € pour l'œuvre réalisée par Madame POUVREAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au compte 6714.

2017/36 Devis projet architecture Place du 8 mai

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « études abords de l'école » a été programmée lors de l'élaboration du budget 2017.

Ce projet a pour objectif de sécuriser l'ensemble du secteur comprenant l'espace devant l'école, le stationnement et la traversée communale (RD 18).

Dans son état actuel, le ramassage scolaire n'est pas aux normes. Les mouvements de piétons, élèves, parents, automobilistes se font de façon anarchique. De plus, la sortie du cimetière est problématique par l'absence d'une zone de protection.

Pour répondre à ce besoin, le cabinet Kyriakos de Ligueil a fourni un projet de contrat d'étude urbanistique.

Ce contrat comprend l'ensemble des prestations intellectuelles (étude urbanistique, de circulation et de conception urbaine), l'étude du coût du projet par secteur, l'élaboration des dossiers de subventions ainsi que l'exposition du projet aux habitants en film.

Le montant de la rémunération s'élève à 6 900.00 € H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition d'études urbaines avec le cabinet KYRIAKOS de Ligueil représenté par Monsieur KYRIAKOS, Concepteur urbain, pour un montant de 6 900 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

2017/37 Devis décorations de Noël

Monsieur le Maire explique que l'achat des nouvelles décorations de Noël va nécessiter un renforcement électrique.

Pour répondre à ce besoin, la société ENGIE INEO de Descartes a présenté un devis de 2 172.60 € HT.

Ce devis comprend tous les éléments répartis sur le réseau d'éclairage.

Après examen et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la société ENGIE INEO de Descartes pour 2 172.60 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 au compte 2188 de l'opération 187 Matériel Illuminations de Noël.

2017/38 Projet protection incendie

L'opération « protection incendie dans les hameaux » programmée au budget 2017 a nécessité une étude de faisabilité, afin de desservir les hameaux « les Perrières, le petit et le grand Peuil ainsi que les Besnaux ».

Monsieur MONTIER, 2nd adjoint, a fait part d'un projet élaboré par l'entreprise Vernat pour une bache implantée sur un terrain sis Route de Peuil. Afin d'installer cette bache, la parcelle ZH92 en bordure de route et propriété de la commune, n'est pas suffisante.

Monsieur MONTIER propose d'acquérir une partie de la parcelle ZH93 limitrophe.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZH 93
- **AUTORISE** Monsieur MONTIER à faire les démarches nécessaires auprès du propriétaire de la parcelle ZH 93.

2017/39 Décision modificative n°2 – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615221 Entretien de Bâtiments publics - 5 600,00 Euros

Compte 65541-02 SIEPVV +5 600,00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2017.

2017/40 Ecole – Réflexion temps scolaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 7 juillet dernier pour se positionner sur le retour ou non aux 4 jours d'école.

Le choix dépend non seulement du Syndicat Intercommunal des Ecoles du Val de Vienne (SIEPVV) mais également des transports scolaires, dont la compétence relève maintenant de la Région Centre Val de Loire.

Cette dernière avait fait savoir, par courrier daté du 15 juin, qu'aucun changement des horaires n'était possible pour la rentrée 2017/2018, suite à sa nouvelle prise de compétences et à ses contrats signés avec les transporteurs.

De plus, pour revenir aux 4 jours une demande de dérogation doit être faite auprès de l'inspection d'Académie par le SIEPVV. Le 22 juin 2017, le comité syndical a décidé de ne pas demander cette dérogation.

Compte-tenu des délais très courts pour mettre en œuvre un retour aux 4 jours pour la rentrée de septembre 2017, Monsieur le Maire demande à l'assemblée qu'une concertation soit faite dès la rentrée prochaine avec tous les intervenants dans un souci d'apaisement et de recherche de consensus.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EXIGE** que le SIEPVV étudie le retour aux 4 jours dès septembre 2017 avec tous les intervenants, pour être opérationnel à la rentrée 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 11 juillet 2017 : liste des délibérations et tableau des visas

2017/34	Indemnité de conseil et de budget du receveur municipal
2017/35	Prix « peinture Route de l'eau »
2017/36	Devis projet architecture Place du 8 mai
2017/37	Devis décorations de Noël
2017/38	Projet protection incendie
2017/39	Décision modificative n°2 – Budget principal
2017/40	Ecole – Réflexion temps scolaire

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	<i>Absent excusé</i>